



Société de recherche d'héritiers et de généalogie

Par **Iolotte0710**, le **18/02/2009** à **22:06**

[fluo]bonjour[/fluo]

Une société m'a retrouvé pour m'apprendre que ma grand-mère paternelle était décédée en 2008. Je n'avais de contact avec mes grand-parents depuis l'âge de 10 ans. Après une enquête personnelle j'ai pu retrouvé mon grand-père qui est en maison de retraite. Je reçois ce jour des papiers de la société de recherche me demandant de justifier de mon identité et que si je suis bien celle recherchée elle prendra 30% de l'héritage ! Ne sachant pas ce que je dois hériter, je me demande si je dois répondre à cette société et s'il ne vaut pas mieux passer directement par le notaire de mon grand-père.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Essel**, le **03/01/2014** à **17:16**

Bonjour.

Toute personne concernée par ce sujet ancien trouvera les réponses appropriées en recherchant par "généalogie" sur ce forum.

Salutations.